

un système général et soigneusement calculé de contrôle des armes nucléaires et de désarmement, qui, entre autres, touchera tous les aspects de contrôle et de réduction d'armes nucléaires.

Désarmement général et complet

A chaque session qu'a tenue l'Assemblée générale depuis 1951, il a été question de désarmement général et complet. Conscients de l'importance grandissante de la question, les États-Unis et la Russie ont agréé en 1961 une déclaration conjointe de principes concernant les négociations sur le désarmement et portant nombre de points compris dans une déclaration sur les principes du désarmement publiée plus tôt cette année par les premiers ministres du Commonwealth. L'Union soviétique présentait simultanément un projet de traité et, l'année suivante, les États-Unis présentaient un « exposé des principes fondamentaux de traité ». Compte tenu des amendements présentés subséquentement, ces projets demeurent le principal document dont se sont inspirées les discussions sur le désarmement général et complet.

Le Comité des dix-huit sur le désarmement a consacré une grande partie de son temps à l'examen de cette question, bien qu'à l'heure actuelle, l'étude de diverses considérations préliminaires ou des questions « collatérales » de contrôle des armements la rejette dans l'ombre. Il est vrai que le Canada s'est engagé vis-à-vis de l'objectif d'un désarmement total avec contrôle et vérification, mais il partage le point de vue commun soutenu par les pays occidentaux à savoir que c'est là un objectif à long terme qui ne peut enregistrer de progrès notables qu'à condition d'étendre progressivement le champ des ententes relatives aux domaines « collatéraux ».

Autres mesures

Nombre d'autres questions afférentes au contrôle des armes et au désarmement, qui n'avaient pas été portées à l'ordre du jour, feront sans doute l'objet de discussion lors du débat général ou à l'occasion de l'examen de l'un des points inscrits.

Espace extra-atmosphérique

La tâche dévolue au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui comprend 28 membres dont le Canada depuis la formation du Comité en 1959, est de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur les activités et ressources présentes et potentielles des Nations Unies en rapport avec les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; de passer en revue les domaines de coopération internationale possible sous les auspices des Nations Unies et d'examiner les problèmes d'ordre juridique pouvant découler de l'exécution de programmes relatifs à l'exploration de l'espace sidéral. Le Comité comprend le sous-comité scientifique et technique et un sous-comité juridique (ce dernier s'est réuni à Genève en août pour étudier un traité international relatif aux activités humaines dans l'espace cosmique, y compris